

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents: *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, , RIGAULT, ROGER*
Mrs BORDE, FIRMAIN, LE MENER, RHENY, TONDEREAU

Absents : *Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mr BORDE*
Mr POUSSE qui a donné pouvoir à Mr TONDEREAU
Mr FARNIER qui a donné pouvoir à Mr FIRMAIN

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 3 Juin 2019 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr BORDE demande aux membres présents de bien vouloir ajouter deux sujets à l'ordre du jour à savoir : 2019/034- Création d'une commission MAPA et 2019/035- Création d'un poste d'agent de maîtrise. Les élus sont d'accord à l'unanimité.

- **2019/027- Proposition de motion de soutien à l'école**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre la motion de soutien en faveur de l'école ci-dessous proposée par l'association des Maires de Loir et Cher :

Soucieux de préserver les valeurs de Solidarité et de Fraternité, nous souhaitons réaffirmer, par le biais de cette motion, notre attachement à l'école de la République et à son lien privilégié avec nos communes.

Le projet de loi Blanquer « Pour une école de la confiance », dans son article 6 quater, prévoit la création d'établissements publics locaux des savoirs fondamentaux qui fusionnent les classes du premier degré et du premier cycle du second degré.

Ce texte précise que la convention constitutive détermine la collectivité de rattachement risquant ainsi de distendre les liens entre les écoles élémentaires et les communes.

Aussi, le Conseil Municipal, souhaitant préserver les relations de terrain entre les élus et les équipes pédagogiques et notamment les directeurs d'école, demande l'abandon du projet de création des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux et par conséquent le retrait de l'article 6 quater de la loi « Pour une école de la confiance ».

Mr BORDE précise que c'est l'article 6 de la loi Blanquer qui pose problème, car le gouvernement veut regrouper les classes de CM et de 6^{ème} dans les collèges, pour nous cela serait problématique pour notre école car nous n'aurions plus qu'une seule classe. Mr BORDE dit que cela fait réagir dans toutes les communes mais que cela fait une dizaine d'années qu'on en entend parler. Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide d'adopter cette motion en faveur de l'école et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2019/028- Décision modificative**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer la facture de Segilog pour la licence d'utilisation des logiciels du secrétariat de mairie.

- Compte 2051 + 86.40

- Compte 2135- opération 9642 – 86.40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette écriture.

- **2019/029- Demande de subvention à la Région Centre pour la création d'une salle culturelle au titre de la solidarité territoriale**

Madame FORTIN prend la parole et explique que la commission a fait faire une étude par un économiste de la construction et un thermicien qui ont présenté leurs études, ce qui a permis de donner une estimation financière chiffrée du projet. La commission est partie sur un projet de construction d'une salle avec des matériaux biosourcés ou avec des matériaux conventionnels. Au final, il n'y a pas une grande différence entre les deux (environ 100 000€). Mme FORTIN précise qu'avec des matériaux biosourcés on pourrait avoir plus de subventions. Il y aurait une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui serait l'école de musique et qui pourrait être prise par Agglopolys. Pour la tranche ferme on serait à environ 2 millions d'euros HT.

Dans le cadre de ce dossier, on va faire des demandes de subventions auprès de différents organismes pour voir où on va et ce que l'on peut attendre à ce niveau. La salle de musique coûterait 320 000 euros HT, mais cela serait à voir avec Agglopolys. Mr BORDE dit qu'il y a des choses dont on pourrait se passer pour environ 50 000 euros car ce n'est pas forcément nécessaire en ce qui concerne les assurances. Maintenant, il faut voir les subventions que nous pourrions avoir.

En ce qui concerne le biosourcé, la commission est partie sur de la paille comme isolation, du photovoltaïque voir une toiture végétalisée en complément. Mme FARNIER demande si on est dans le périmètre de la Tour de Toisy. Mme ANSERMINO demande où serait la salle, Mr BORDE lui répond sur le terrain de foot et répond à Mme FARNIER que l'on est hors périmètre. Mme FARNIER demande la superficie de la salle. Mme FORTIN lui répond 806 m² pour la salle et 191 m² pour l'école de musique comme surface utile. La salle en elle-même serait d'environ 450 m². On aurait une capacité d'accueil de personnes entre la salle de Fossé et celle de Villefrancœur.

Si on utilise des matériaux biosourcés ce sera peut-être le seul moyen d'avoir des subventions. On pourrait, en partenariat, avec la Région monter un dossier exemplaire et avoir des subventions. Mme MARTY dit que ça vaut peut-être la peine de visiter des constructions identiques, Mme FORTIN lui répond qu'ils ont été en visiter plusieurs. Mme MARTY a eu des retours de son côté sur des bâtiments de même type après la canicule qu'il y a eu et c'était « l'horreur ». Mr BORDE dit qu'il faudrait rappeler la Commune de Saint Firmin des Prés pour voir leur ressenti. Mr BORDE parle de la toiture végétalisée qui ferait baisser la température. Il y aurait un écart d'environ 20° entre la température extérieure et intérieure de la salle. Il faudra voir avec l'architecte selon les possibilités financières si on peut mixer le photovoltaïque et la toiture végétalisée. Mr FIRMAIN dit qu'avec l'épisode de canicule que l'on vient d'avoir, il va sûrement y avoir des enquêtes par rapport à ce type de bâtiment. Mr BORDE dit que là si on fait une construction de ce type on est dans le cercle vertueux en faveur du développement durable. Mme FARNIER dit que si on réalise ce projet avec ces matériaux pour avoir une subvention conséquente mais qu'après on a beaucoup de chauffage ou de climatisation à payer cela ne vaut peut-être pas le coût. Il lui est répondu que le thermicien a fait une étude avec neuf modes de chauffage différents, ce qui est très poussé. Mme FARNIER répond qu'il n'a peut-être pas le choix de nous proposer tout cela. Mr BORDE dit qu'à partir de cela on verra avec le Trésor Public ce qu'on pourra faire et l'étude de faisabilité sera complète et que d'autres demandes de subventions viendront certainement par la suite.

Monsieur le Maire informe que pour avancer sur le dossier de faisabilité de création d'une salle culturelle et compte tenu du fait que l'économiste de la construction Mr Gigou a rendu son chiffrage accompagné de l'étude du thermicien Mr Crosnier. Le chiffrage global étant donné, il convient de faire les demandes de subventions en amont afin de pouvoir anticiper le montage financier de l'opération et de voir sa viabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention et à procéder aux démarches nécessaires à sa demande.

- **2019/030- Demande de subvention au Pays des Châteaux pour la création d'une salle culturelle au titre du contrat objectif territorial énergies renouvelables**

Monsieur le Maire informe que pour avancer sur le dossier de faisabilité de création d'une salle culturelle et compte tenu du fait que l'économiste de la construction Mr Gigou a rendu son chiffrage accompagné de l'étude du thermicien Mr Crosnier. Le chiffrage global étant donné, il convient de faire les demandes de subventions en amont afin de pouvoir anticiper le montage financier de l'opération et de voir sa viabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention et à procéder aux démarches nécessaires à sa demande.

- **2019/031- Demande de subvention à la Préfecture pour la création d'une salle culturelle au titre du fond national d'aménagement et de développement du territoire**

Monsieur le Maire informe que pour avancer sur le dossier de faisabilité de création d'une salle culturelle et compte tenu du fait que l'économiste de la construction Mr Gigou a rendu son chiffrage accompagné de l'étude du thermicien Mr Crosnier. Le chiffrage global étant donné, il convient de faire les demandes de subventions en amont afin de pouvoir anticiper le montage financier de l'opération et de voir sa viabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention et à procéder aux démarches nécessaires à sa demande.

- **2019/032- Demande de subvention à l'ADEME pour la création d'une salle culturelle**

Monsieur le Maire informe que pour avancer sur le dossier de faisabilité de création d'une salle culturelle et compte tenu du fait que l'économiste de la construction Mr Gigou a rendu son chiffrage accompagné de l'étude du thermicien Mr Crosnier. Le chiffrage global étant donné, il convient de faire les demandes de subventions en amont afin de pouvoir anticiper le montage financier de l'opération et de voir sa viabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention et à procéder aux démarches nécessaires à sa demande.

- **2019/033- Demande au Ministère de la culture pour la création d'une salle culturelle en faveur de la cohésion sociale**

Monsieur le Maire informe que pour avancer sur le dossier de faisabilité de création d'une salle culturelle et compte tenu du fait que l'économiste de la construction Mr Gigou a rendu son chiffrage

accompagné de l'étude du thermicien Mr Crosnier. Le chiffrage global étant donné, il convient de faire les demandes de subventions en amont afin de pouvoir anticiper le montage financier de l'opération et de voir sa viabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention et à procéder aux démarches nécessaires à sa demande.

- **2019/034- Création d'une commission MAPA**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer une commission MAPA (marché à procédure adapté) afin de pouvoir sélectionner les entreprises qui répondent à des MAPA. Pour rappel, dans les collectivités territoriales, la constitution de commission d'appel d'offres est toujours obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Ce n'est pas la commission qui attribue le marché mais le pouvoir adjudicateur : le Maire.

Dans une collectivité locale, les membres de la CAO sont élus et doivent être au nombre de 3 titulaires, 3 suppléants et un président.

Mr BORDE informe qu'il va y avoir deux réunions de commissions, une pour le City-Park et une pour le Co-Working. Il dit qu'il faut que les élus qui feront partis de la commission aient une certaine disponibilité jusqu'à la fin du mandat pour cela. La commission étudiera les propositions reçues et proposera au conseil son choix en vue de la délibération. Les commissions se feront probablement dans la journée. Mr RHENY demande combien de réunions il y aura, Mr BORDE lui répond que cela dépend des dossiers mais que là il n'y en a que deux à venir d'ici la fin du mandat donc deux réunions.

Monsieur le Maire demande aux membres présents, qui souhaitent se présenter.

Mme FORTIN Colette, Mrs FIRMAIN et LE MENER se présentent en tant que titulaires et Mme ROGER, Mrs RHENY et TONDEREAU se présentent en tant que suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission MAPA est ainsi créée avec les membres ci-dessus avec Mr BORDE comme Président.

- **2019/035- Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir créer le poste d'agent de maîtrise au vu de la promotion interne obtenue par Mr CROSNIER Anthony. Lors de la dernière CAP, le Centre de gestion a accepté le dossier, au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise, proposé par la Mairie pour Mr CROSNIER Anthony. Mr RHENY dit que c'est très largement mérité car cet agent est disponible à tout moment, il a un grand esprit professionnel. Il s'implique et il a sens de la communication avec les élus et il a un bon management.

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de :

- Agent de maîtrise

afin d'assurer les missions de services afférents à leurs postes au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de gestion.

| Service Technique | | | | | |
|--------------------------|------------------------------|------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| Emploi | Grade (s) associé (s) | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Services Techniques | Agent de maîtrise | C | 0 | 1 | TEMPS COMPLET |

- **Divers**

- Mr BORDE fait un point sur le spectacle Festillésime organisé en Avril avec les Drôles de Dames. Toutes les factures ont été reçues en mairie, il en ressort un déficit de 589.71€. La subvention au titre de Festillésime a été demandé au Conseil Départemental.
- Mr BORDE annonce que le panneau d'affichage lumineux a été reposé par l'entreprise CHARVET.
- Mr BORDE dit que lors de la dernière réunion de VAL ECO il n'y a pas eu le quorum. Mme MARTY prend la parole et informe qu'elle y était et que l'ordre du jour à quand même était vu par les membres présents et a été approuvé par le Conseil d'Administration plus tard. Mr BORDE dit que malheureusement c'est récurrent qu'il n'y ait pas le quorum lors des réunions. Mme MARTY dit que les sujets abordés étaient intéressants notamment la construction de la nouvelle usine de retraitement à Tours. Cette construction éviterait de construire des usines de ce type dans les petites communes qui n'ont pas les moyens de l'entretenir par la suite.
- Mr BORDE informe qu'un point sur l'avancée des travaux de la Commune sera fait lors du conseil de septembre.
- Mr BORDE informe avoir reçu le bilan d'activités du CIAS de l'année 2018 et qu'il est à disposition au secrétariat de mairie.
- Mr BORDE demande si l'on s'engage pour Festillésime 2020. Mme RIGAULT dit que c'est difficile de s'engager pour la nouvelle municipalité. Mr BORDE précise que là c'est délicat en effet. Mme FARNIER dit que c'est pareil pour la fête populaire l'année prochaine. Mr BORDE lui répond que non, car là ils auront le temps pour s'organiser. Mme FARNIER demande si on prévoit tout ou pas, car ce problème ne se posait pas au changement de mandat étant donné que c'était le comité des fêtes qui s'en occupait. Mme FARNIER dit que c'est compliqué, Mme MARTY se demande si l'on ne prévoit rien, est-ce que les nouveaux élus auront le temps pour organiser quelque chose ? Mr BORDE lui répond que les groupes de musique se réservent bien en amont. Mme FORTIN dit que l'on ne devrait peut-être organiser la fête populaire que tous les deux ans car s'il n'y a pas le feu d'artifice on n'a personne. On en a encore un exemple cette année. Mme ROGER évoque le feu d'artifice et annonce qu'elle a rencontré quelqu'un qui en fait pour des prix dérisoires, moins de 1000€, avec la même prestation que d'habitude et elle pense que c'est à réfléchir. Mme FARNIER veut l'avis de tout le monde pour savoir si on fait quelque chose ou pas. Mme ROGER dit qu'elle est d'accord avec Mme FORTIN pour que l'on organise la fête populaire que tous les deux ans. Mr BORDE répond que les gens viennent voir le feu d'artifice et ne viennent pas forcément au repas. Mmes FARNIER et FORTIN ne sont pas d'accord. Mr BORDE souhaite attirer l'attention par rapport à l'artificier, il faut faire attention car c'est le poids de la poudre qui fait le feu. Mme FARNIER demande où on pourra tirer le feu si les travaux de la salle sont commencés. Il est décidé que l'on ne ferait rien. Mme RIGAULT dit que s'est s'engager à leur place. Mme MARTY lui répond que c'est le principe de la gouvernance. Mme FARNIER dit que le nombre de personnes au repas est fluctuant d'une année sur l'autre. Mme RIGAULT lui répond que l'année

dernière les prix n'étaient pas cher. Mme ANSERMINO dit qu'on le lui a fait remarquer que cette année c'était effectivement plus cher. Mme FARNIER lui répond que ce n'est pas le même repas, et que cette année ce ne sont pas des plateaux repas mais un traiteur. Mme RIGAULT lui répond qu'il faut communiquer cela. Mme FORTIN demande si on ne peut pas parler de cela à la réunion de septembre et prendre une décision à ce moment-là. Mme FARNIER dit qu'il faut aussi optionner les salles.

- Mme FARNIER annonce qu'elle a été à l'Assemblée Générale des Danseurs de la Cisse et qu'il a été décidé la dissolution de l'association. Mme ROGER demande pourquoi, Mme FARNIER lui répond qu'il n'y avait pas assez d'adhérents et que la prof de danse était trop chère et que de ce fait l'association ne pouvait pas continuer comme cela.
- Mme FARNIER annonce que la réunion avec les associations pour le planning des salles s'est bien passée et qu'il a été évoqué les permanences des élus. Apparemment un élu à mal répondu à quelqu'un d'une association. Elle leur a dit qu'il ne fallait pas appeler Mr FARNIER à chaque fois. Elle demande à ce que chaque élu, lorsqu'il est de permanence, garde son portable allumé à proximité de lui. Mr BORDE répond qu'il faudrait peut-être un portable dédié que les élus se transmettraient. Cela garantirait la confidentialité des numéros également. Il a aussi été demandé à ce qu'on enlève le parquet et les chaises de la salle pour que les associations puissent ranger leur matériel. Mr BORDE répond que pour l'instant ce n'est pas possible, il faudra voir avec la nouvelle salle si cela l'est.
- Mr BORDE demande si pour la fête populaire on met le podium ou pas pour les musiciens. A la place on pourrait mettre une partie du parquet, mais où ? Sous la halle côté puit ? Mme FARNIER lui répond que non car les gens doivent pouvoir aller chercher les grillades car le traiteur sera de ce côté comme la buvette. Mr LE MENER dit que l'on pourrait le mettre côté bar. Mr BORDE précise que c'est pour éviter des manipulations inutiles aux agents et comme il y a moins de 100 personnes un podium n'est peut-être pas nécessaire. Il dit que l'on peut mettre les tables sur le parking et sous la halle. Mme FARNIER dit qu'il faut voir avec les musiciens.
- Mr BORDE passe un diaporama sur le PLU HD et notamment les objectifs de production de logements d'ici 2035. Pour la Chapelle Vendômoise, il est demandé la construction de 150 nouveaux logements, soit 10 logements par an. Il est préconisé un développement maîtrisé des hameaux. Au sens du PADD, un hameau est un groupe d'au moins 10 maisons.
- Mr TONDEREAU évoque la réunion entre l'administration et la police de l'eau où les cours d'eau ont été évalués et demande pourquoi personne de la mairie n'était présent. Mr BORDE lui répond que l'on est passé à côté de cette réunion mais que l'on n'a pas pris cela à la légère. Il va appeler la DREAL demain pour savoir ce qui s'est dit. Mr TONDEREAU précise que selon le classement du cours d'eau cela n'a pas la même importance pour l'agriculteur qu'un fossé. Mr BORDE dit que la carte que l'on a eu en mairie ne concernait que le fossé qui part de Toisy, passe à la Laiterie et s'en va sur Averdon.
- Mr TONDEREAU évoque aussi que lors de la fête des voisins à Toisy on lui a demandé quand serait broyées les herbes le long du chemin. Mr RHENY dit que c'est prévu mais que la saison de coupe vient juste de commencer. Il est aussi dit qu'un riverain qui a une habitation rue des écoles doit couper sa haie car cela déborde sur le domaine public forçant les gens à emprunter la route pour circuler. Mme FARNIER dit que dans ce cas il faudrait faire intervenir une entreprise aux frais du propriétaire. Mr RHENY dit que l'on va appliquer la même procédure que l'on a faite pour les bois du Château de Toisy.

La séance est levée.